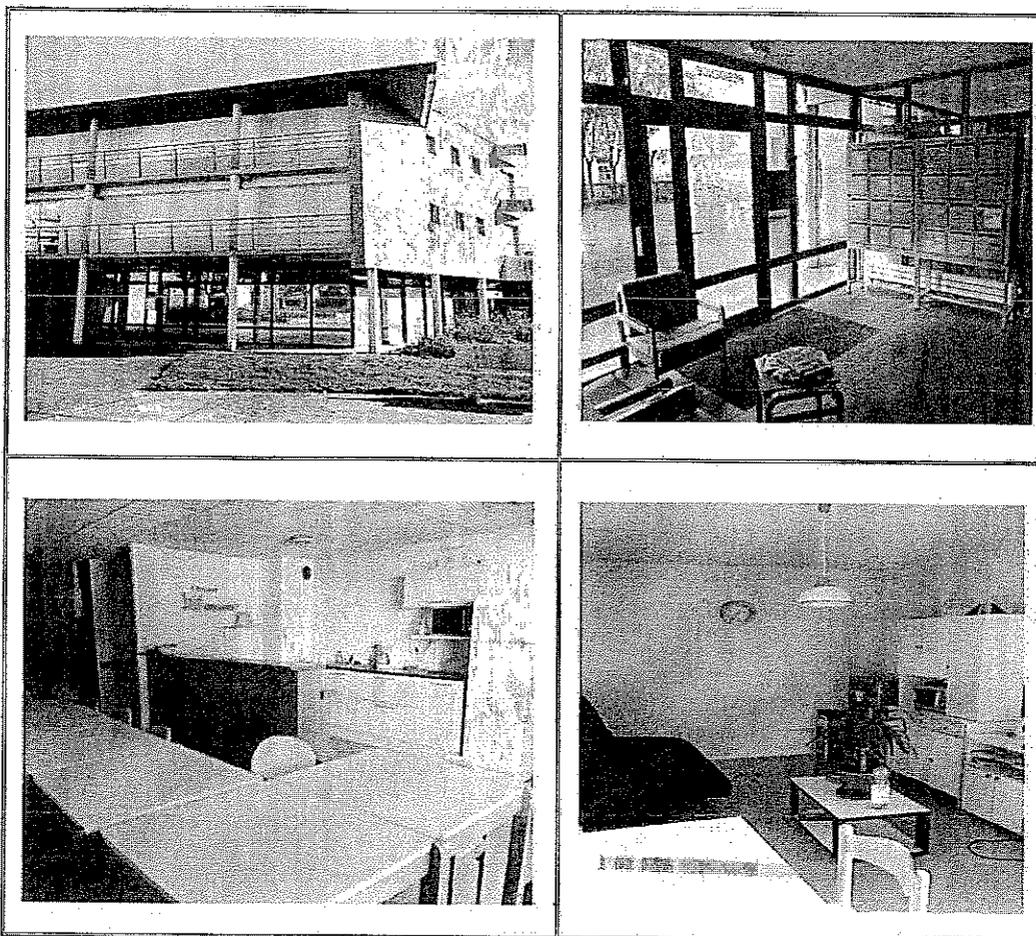


Résidence Accueil

30 square Germaine Clopeau  
79000 NIORT  
Tél. : 05 17 87 00 84



171, avenue de Nantes  
BP 8519  
79025 Niort Cedex 9  
05 49 04 76 76



Un dispositif de logement autonome et accompagné

Bilan 2011

## Rappel du cadre réglementaire

La Résidence Accueil relève du dispositif Maisons Relais (Circulaire n° 2002/595 du 10 décembre 2002) et s'inscrit dans le champ du logement social, dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée. Elle est légitimée par un agrément délivré par Madame la Préfet des Deux-Sèvres.

Elle propose :

- une offre de logement autonome, adaptée aux besoins spécifiques des personnes en situation d'isolement, d'exclusion sociale, souffrant de handicap psychique (Circulaire n° 2006/523 du 16 novembre 2006).
- un cadre semi-collectif valorisant la convivialité, et l'intégration dans l'environnement social.

Il s'agit d'une structure de taille réduite, associant logements privatifs et espaces collectifs sur un même site, favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec l'hôte.

## Pourquoi l'UDAF 79 s'investit dans le développement et la gestion de ce type de dispositif ?

L'UDAF des Deux-Sèvres, au travers de ses différentes missions, s'attache à veiller aux besoins des familles et à promouvoir des réponses permettant aux familles, quelles que soient leur condition, de participer et de s'intégrer à la vie de la société. Lorsque ces besoins ne sont pas couverts, elle peut développer et gérer tout service d'intérêt familial.

Interpellée par une de ses associations membres, l'UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques) a souhaité que l'UDAF des Deux-Sèvres se positionne en tant que promoteur, soutien technique et relais de projets innovants, en direction des personnes présentant des troubles psychiques et leurs familles.

Ce principe a été validé par le Conseil d'Administration de l'UDAF 79 qui a fait le choix de participer à la mise en œuvre et à la gestion de nouveaux services définis dans le cadre de la *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

Pour rappel, les dispositifs d'insertion pour des personnes en situation de handicap psychique sur une échelle allant du public le moins autonome au plus autonome développés et gérés par l'UDAF 79 sont :

↳ **Familles Gouvernantes** : Il s'agit d'un dispositif d'habitat partagé dans la cité proposant à un groupe de 5 adultes handicapés, bénéficiant d'un suivi assuré par les services psychiatriques, de partager deux appartements en colocation.

Les Familles Gouvernantes sont localisées sur Thouars et Niort. Elles permettent à 30 personnes souffrant de handicaps psychiques de vivre dans la cité dans un système d'habitat partagé basé sur la mutualisation, notamment de l'accompagnement au quotidien par une accompagnatrice sociale pour les actes de la vie courante.

↳ **La Résidence Accueil**. Un dispositif d'habitat autonome et accompagné.

↳ **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)** : lieu d'accueil convivial et d'animation où des personnes peuvent se retrouver, s'entraider et organiser ensemble des activités au travers d'une association d'usagers « Au Fil de la Mosaïque » visant tant au développement personnel qu'à créer des liens au sein de la cité. Ce lieu fonctionne grâce à l'intervention

d'animateurs qui assurent l'organisation du lieu et créent une ambiance chaleureuse et rassurante, permettant à chacun d'y évoluer à son rythme, selon ses besoins.

L'UDAF gère le GEM de Niort.

↳ **ESPOIR 79** : ce service d'accompagnement socioprofessionnel propose une aide à l'insertion professionnelle et maintien dans l'emploi en milieu ordinaire à des personnes en situation de handicap psychique, en démarche de soins, demandeurs ou en situation d'emploi.

Le développement de la Résidence Accueil s'inscrit dans la volonté de l'UDAF de développer des dispositifs permettant l'insertion dans la cité de personnes en situation de handicap psychique, afin de répondre de manière diversifiée à des besoins identifiés par ses associations adhérentes, ses professionnels de services, ses partenaires.

### **L'inscription de la Résidence Accueil de l'UDAF dans une logique de territoire**

La Résidence Accueil est identifiée comme structure répondant à des besoins spécifiques dans le PDALPD (Etat et Conseil Général), ainsi que le PLH (CAN). Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération l'initiative est validée et soutenue à côté de celle prise par l'association L'Escale – établissement la Colline qui crée une Maison Relais à Aiffres (ouverture prévue début 2013). L'UDAF participe au comité technique qui aide l'association dans la préparation de l'ouverture.

## La commission d'admission et de sortie.

Avant de parler du public qui vit dans la Résidence Accueil, il me semble nécessaire de faire un point sur le fonctionnement de la Commission d'Admission et de sortie.

### *Composition :*

- ✦ DDCSPP – Jocelyne BAILLÈRE, assistante de service social, représentant les services de l'Etat ;
- ✦ CCAS de la Ville de Niort – Isabelle CHAUVET, coordinatrice ou sa collègue Gaëlle MAHERAULT ;
- ✦ Ets la Colline (Association l'Escale) – Sébastien VOLLOKOVE, Directeur, ou une coordinatrice ;
- ✦ Les services de Protection Juridique. Sur proposition de l'UDAF, c'est une des Chefs de Service de l'UDAF (Karine LAPEQUE en occurrence) qui assure cette représentation. Dans l'avenir, nous proposerons peut-être que cette représentation soit assurée par les autres organismes de protection juridique (ATI et Unité Judiciaire de Protection des Majeurs du Centre Hospitalier de Niort), comme c'est le cas dans le dispositif Familles Gouvernantes sur Niort ;
- ✦ L'ensemble des professions médicales et paramédicales des services de la psychiatrie du Centre Hospitalier de Niort
  - Médecin Psychiatre – Pascal BLOCH.
  - Psychologue – Corinne FAUCHER ;
  - Cadre de Santé – Doryce ROY ;
  - Assistante de service social – Joëlle BAUDOUIN.
- ✦ La Résidence Accueil de l'UDAF
  - Un des hôtes de la Résidence – Félix VEDRENNE ou Nelly AYRAULT ;
  - Le responsable du pôle Insertion Handicap Psychique – Frans HOEFSLOOT ;
  - Un représentant des familles – André QUINAULT ou Fabienne SABOURIN.

### **Le détail des demandes d'admission, les décisions de la commission et la suite :**

Nombre de réunions de la commission et les dates :

La commission s'est réunie 6 fois en 2011 :

Les 10/01, 11/04, 02/05, 14/06, 19/09 et 06/12/2011.

### **Sur les 11 demandes traitées en 2011 :**

- 4 avis favorables dont 2 qui ont pu intégrer la Résidence;
- 7 avis réservés dont une personne décédée depuis ;
- Aucun rejet ;

### **Commentaire sur le travail de la commission d'admission et de sortie :**

Elle s'est réunie, heureusement (car son fonctionnement est chronophage) beaucoup moins souvent qu'en 2010. Cela nous semble essentiellement lié au fait que les orientateurs potentiels ont connaissance du manque de place disponible. Une certaine attente de certains partenaires existait quant à la question de l'agrément des 2 logements restant. Attente déçue quand nous avons appris que la dotation de l'Etat ne serait pas augmentée en cas d'attribution de ces logements.

La commission a développé une grande exigence quant à la qualité des explications fournies par les professionnels à l'origine des demandes. C'est l'expérience du fonctionnement pluriprofessionnelle qui a sans doute permis de développer cette exigence. Le seul b-mol que nous y voyons est qu'il semble difficile de présenter des demandes de personnes venant d'un autre territoire. Il peut pourtant s'agir de personnes qui ont des attaches sur le niortais.

Nous souhaitons remercier les professionnels qui s'investissent durablement dans ce travail partenarial qui est une des bases du bon fonctionnement de la Résidence Accueil.

## Qui sont les résidents de la Résidence Accueil ?

Durant l'année 2011, 23 personnes ont vécu dans la Résidence Accueil : 21 célibataires et 1 couple. Il y a eu un départ, un changement d'appartement et un décès. Le tableau ci-dessous montre la montée en charge en cours d'année.

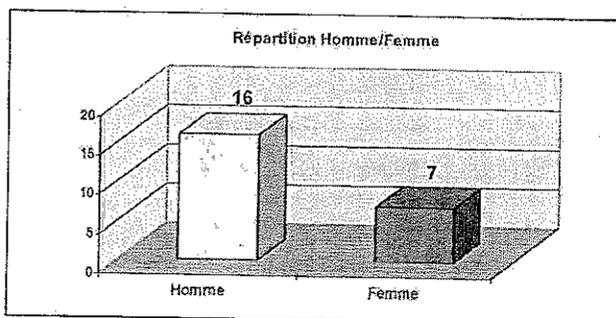
Appt n°	Date d'entrée	Date de sortie
1	01/07/2010	31/03/2011
1	15/10/2011	
2	24/03/2010	
101	25/03/2010	
102	01/06/2010	
103	26/03/2010	
104	12/04/2010	
122	01/01/2011	
123	18/10/2010	20/06/2011
123	21/06/2011	
124	01/04/2011	
125	18/10/2010	
201	24/03/2010	
202	15/06/2010	
203	01/04/2010	
204	29/03/2010	
205	01/06/2010	
206	01/08/2010	
207	15/07/2010	
208	01/10/2010	
209	01/06/2010	
210	12/04/2010	
211	14/04/2010	17/09/2011
<b>Total</b>	21	2 sorties + 1 changement d'appartement

20 logements ont été occupés sur toute l'année, sauf après le décès d'un résident quand sur une période de 4 semaines il y a eu une vacance.

Au 31 décembre 2011, 20 logements étaient occupés, ce qui fait un taux d'occupation de 100 %.

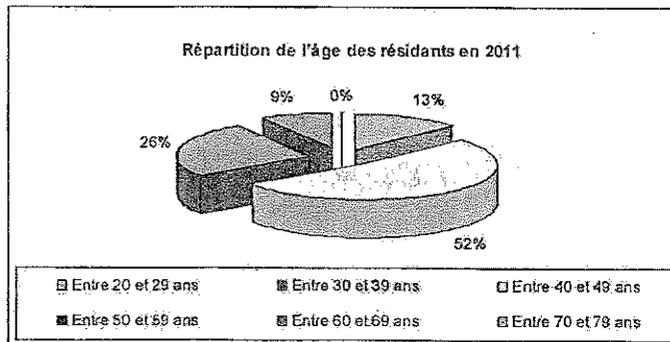
### La répartition homme – femme :

Sexe	
Homme	16
Femme	7
<b>Total</b>	<b>23</b>



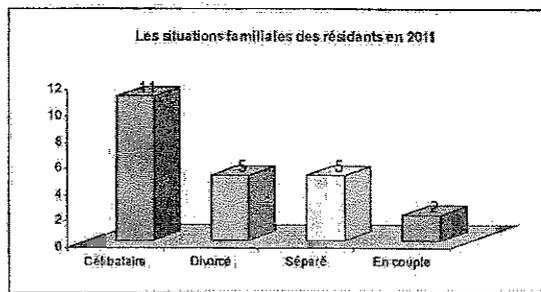
**Les âges :**

Age	
Entre 20 et 29 ans	0
Entre 30 et 39 ans	3
Entre 40 et 49 ans	12
Entre 50 et 59 ans	6
Entre 60 et 69 ans	2
Entre 70 et 79 ans	0
<i>Total</i>	<i>23</i>



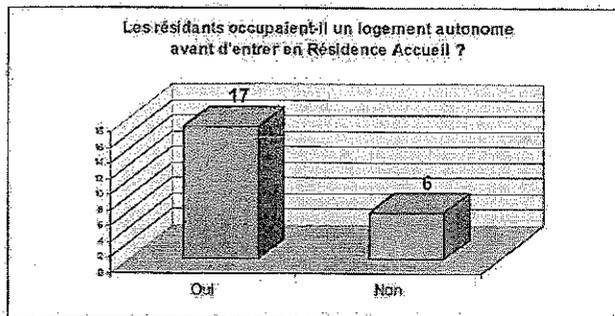
**La situation familiale des résidents :**

Situation familiale	
Célibataire	11
Divorcé	5
Séparé	5
En couple	2
<i>Total</i>	<i>23</i>



**Logement autonome avant l'arrivée à la Résidence :**

Logement autonome avant l'entrée	
Oui	17
Non	6
<i>Total</i>	<i>23</i>



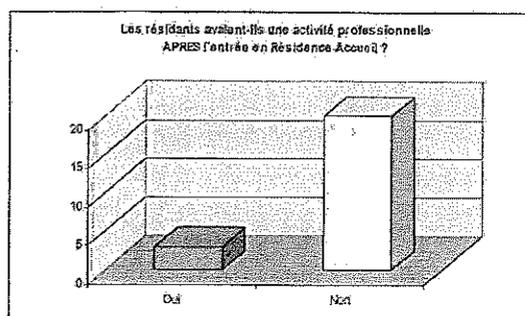
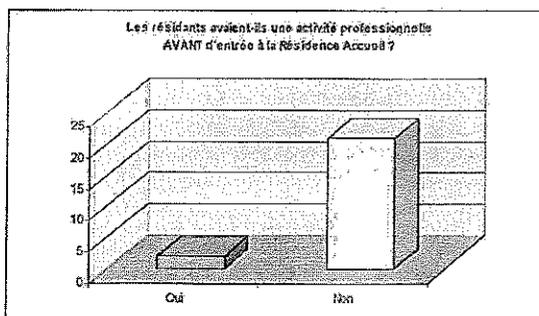
Pour les 2 personnes qui sont entrées dans la Résidence au cours de l'année 2011 :

- ❖ Une sortait d'une hospitalisation de longue durée après plusieurs expériences de logement autonome, de vie familiale et professionnelle ;
- ❖ Une sortait de CHRS après une vie de couple traumatisante.

**Activité professionnelle avant et après l'entrée dans la Résidence (évolution sur un an) :**

Activité professionnelle AVANT l'entrée en Résidence Accueil	
Oui	2
Non	21
<i>Total</i>	<i>23</i>

Activité professionnelle APRES l'entrée en Résidence Accueil	
Oui	3
Non	20
<i>Total</i>	<i>23</i>



**Les prescripteurs (à l'origine de l'orientation vers la Résidence Accueil) des personnes ayant fait une demande d'admission :**

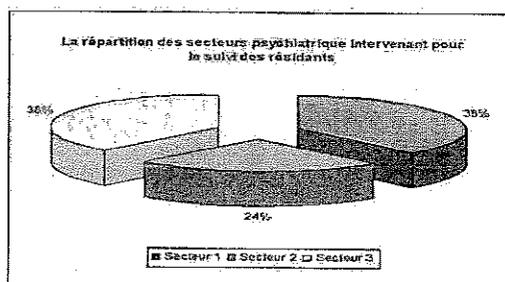
Prescripteurs à l'origine de la demande	
UDAF	1
ATI	1
Centre Hospitalier - Secteur 1	0
Centre Hospitalier - Secteur 2	1
Centre Hospitalier - Secteur 3	2
Résidence le Beau Soleil	1
Centre Hospitalier – UPJM	0
Les établissements « La Colline »	2
Conseil Général	1
SDA	1
CCAS	0
Centre de Rééducation « Le Grand Feu »	1
La Famille	0

**Les prescripteurs (à l'origine de l'orientation vers la Résidence Accueil) des personnes ayant intégré la Résidence Accueil :**

Prescripteurs à l'origine de la demande	
UDAF	7
Centre Hospitalier - Secteur 1	2
Centre Hospitalier - Secteur 2	4
Centre Hospitalier - Secteur 3	6
Conseil Général	1
CCAS	1
La Famille	2
<i>Total</i>	<i>23</i>

**Les résidents bénéficiant d'un suivi assuré par les services de la psychiatrie du Centre Hospitalier de Niort :**

Secteur Psychiatrique	
Secteur 1	8
Secteur 2	5
Secteur 3	8
<i>Total</i>	<i>21</i>

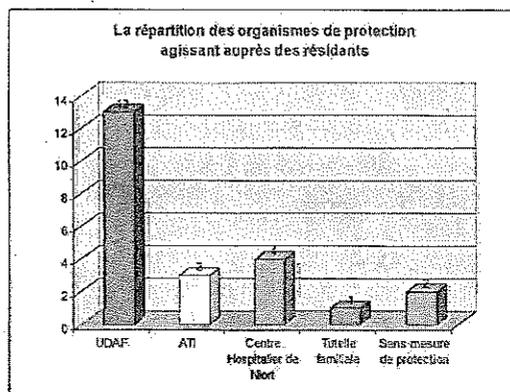


**Les résidents bénéficiant d'un autre type de suivi social ou médical :**

- 1 résident est suivi par les accompagnateurs sociaux du CCAS de la Ville de Niort ;
- 1 résident, orienté par son tuteur, avait pour psychiatre un médecin libéral. Depuis, un suivi est en train de se mettre en place par le secteur 2 des services de psychiatrie, qui le connaissait déjà à la suite de certaines hospitalisations.

**Les résidents bénéficiant d'une mesure de protection :**

Mesure de protection	
UDAF	13
ATI	3
Centre Hospitalier de Niort	4
Tutelle familiale	1
Sans mesure de protection	2
<i>Total</i>	<i>23</i>



## Le fonctionnement de la Résidence Accueil

### Les professionnels que sont les « Hôtes de Résidence Accueil ».

Comme précisé dans projet de création de la Résidence Accueil, les Hôtes de la Résidence ont les missions suivantes :

- Perception de la Redevance ;
- Vecteur de convivialité – facilitateur de relations entre résidants ;
- Garant de sécurité et de neutralité ;
- Incitateur de participation à la vie sociale dans la Résidence ;
- Fonction d'alerte – facilitateur de prises de contact afin d'éviter le repli et l'isolement ;
- Stimulation dans la vie quotidienne pour l'entretien du logement, les démarches, les liens familiaux et sociaux.

*Pratiquement, comment s'organise leur temps autour des missions citées ci-dessus ?*

Ils apportent une présence du lundi au samedi dans la journée : Environ de 9h00 à 18h00 ou 18h30 avec une coupure à midi de 1 à 2 heures.

Sur l'année 2011, 1,7 ETP d'hôtes de Résidence étaient déployés. En fonction de leurs temps de travail, ils se retrouvent à travailler en même temps sur la Résidence pendant 4 demies journées par semaine.

*Par rapport aux missions décrites dans le projet de création de la Résidence Accueil :*

**La perception de la redevance :** Pratiquement, en 2011 il n'y a que 3 résidants qui ne bénéficient pas de mesure de protection avec gestion dont 1 bénéficiant d'une mesure de curatelle dite « simple » (la personne perçoit ses ressources courantes, le curateur ayant une mission de conseil et d'assistance). Par conséquent, il n'y a qu'après de ces personnes-là que les animateurs-accompagnateurs (hôtes) ont à faciliter le règlement de la redevance. Leur travail est de s'adapter à la personne et les modes de paiement qu'elle souhaite utiliser. Pour certains, il s'agit de l'encaissement de chèques, pour d'autres d'une aide à la mise en place de virements automatiques ou de prélèvements.

**Vecteur de convivialité – facilitateur de relations entre résidants :** Il s'agit de permettre aux résidants de se sentir à l'aise, de leur donner envie d'aller vers les autres tout en protégeant leur vie privée et leurs espaces privés. Cela se gère dans le quotidien par l'instauration de moments informels de convivialité (le café de 4 heures, ...), puis par une écoute individualisée avec le but d'instaurer la confiance.

**Incitateur de participation à la vie sociale dans la Résidence :** Il nous semble important de proposer quelques temps réguliers d'animation encadrée et accompagnée. À partir d'une activité régulière, dans laquelle chacun peut s'investir et s'épanouir selon ses souhaits et possibilités, une vie sociale se construit au quotidien. Il ne s'agit pas d'obliger les résidants à participer, mais il nous semble bon pour l'équilibre individuel et collectif d'inciter chacun à participer au moins de temps en temps à ces moments-là. De manière récurrente, il s'agit d'un « atelier cuisine » par semaine, d'un « atelier pâtisserie » toutes les 2 semaines, de certaines sorties collectives, dans l'avenir peut-être d'autres ateliers...

**Garant de sécurité et de neutralité :** Beaucoup de résidants ont besoins d'un espace de parole et d'une écoute, leur permettant de parler de leur quotidien, de leurs difficultés de sommeil, de santé, de leur relation avec leur entourage en dehors ou dans la Résidence. Les animateurs s'efforcent, à partir d'une écoute attentive, d'offrir des espaces de parole limités dans le temps. Il est à noter qu'en aucun cas les résidants doivent se saisir de ces temps comme temps d'écoute « thérapeutique »,

ceci n'étant pas dans les compétences, ni dans les attributions des professionnels de la Résidence Accueil.

**Fonction d'alerte – facilitateur de prises de contact afin d'éviter le repli et l'isolement :** Avec certains résidents, cela se traduit par des entretiens à l'initiative des animateurs permettant d'exprimer des inquiétudes quant à des constats de difficultés, de mal être, ainsi qu'une incitation de s'ouvrir aux référents spécialisés. Pour d'autres, il peut s'agir d'une alerte donnée directement aux référents spécialisés. Cette dernière situation peut se produire quand on considère que la personne se met en danger, soit que l'on considère qu'elle enfreint le règlement de manière importante. L'interpellation directe des référents vise dans ce cas à protéger la personne contre elle-même et/ou de protéger l'entourage.

**Stimulation dans la vie quotidienne pour l'entretien du logement, les démarches, les liens familiaux et sociaux :** Ce travail se fait de manière approfondie lors des visites à domicile que font les animateurs de la Résidence. Ces VAD se font plus ou moins fréquemment selon les besoins identifiés. Elles sont un moyen parmi d'autres pour proposer une relation d'aide au quotidien. Elles permettent notamment de mesurer les points sur lesquels les résidents ont besoin d'aide plus individualisée. Pour certains, cela se traduit par l'identification d'un besoin d'aide pour le logement, les repas, etc. Dans ce cas, cela peut donner lieu à la mise en place d'intervention d'aide à domicile, de portage de repas, etc. Pour d'autres, cela crée des moments d'échange privilégiés, permettant d'accompagner plus autour de la vie individuelle de la personne au quotidien.

En dehors des missions et leur mise en œuvre décrites ci-dessus, les animateurs de la Résidence remplissent une fonction de **régulation au quotidien**. Nous constatons qu'il y a une vie importante lors des absences des professionnels (soir, nuit, week-end, ...). Souvent, ce qui se vit en leur absence ne pose pas de problèmes importants. Il n'empêche que ce n'est que parce que les professionnels font beaucoup de médiation et de régulation par rapport à ces temps-là que ces temps se déroulent dans de conditions acceptables. En effet, dans ce type de structure semi-collective, cette régulation est essentielle. Cette régulation est faite notamment à l'aide du règlement intérieur qui sert de cadre au quotidien.

#### **Le groupe de parole :**

Dans le projet validé par la commission régionale, nous mentionnions la création d'un groupe de parole animé par psychologue et infirmier du Centre Hospitalier de Niort. Ce point a été validé dans la convention de partenariat que l'UDAF a conclu avec le Centre Hospitalier de Niort, mais n'est pas encore effectif. Nous constatons la difficulté qu'a le Centre Hospitalier à trouver des professionnels en mesure d'animer cet espace qui compléterait bien le dispositif.

#### **Le conseil de résidents.**

Il s'agit d'un espace de parole formalisé, permettant un échange autour des sujets au sujet du cadre de vie de la Résidence Accueil. Par ailleurs, il permet au représentant du gestionnaire de faire passer des informations et des explications sur l'évolution de la structure.

Il y a eu 3 conseils de résidents au cours de l'année 2011, dont les comptes rendus ont été mis à l'affichage par la suite.

En absence de groupe de parole, cet espace peut glisser vers un fonctionnement de groupe de parole par défaut. Ceci n'est pas une bonne chose. Il n'est pas animé par un professionnel formé à cet exercice, ni par un professionnel neutre.

#### **L'animateur social :**

En complément de l'intervention des hôtes de la Résidence, nous faisons intervenir un animateur social à temps très partiel (10% ETP).

Son rôle se situe à plusieurs niveaux :

- Proposer un accompagnement individualisé pour les démarches d'insertion sociale, dans la cité (6 personnes ont bénéficié d'accompagnements divers) ;
- Oeuvrer à l'intégration de la structure dans son environnement et dans la ville (une mission qui reste à développer).

#### **Le comité de suivi.**

Après quelques mois d'existence, nous avons identifié le besoin de créer un comité de suivi. Le constat partagé entre les professionnels de l'UDAF, du Centre Hospitalier et différents services sociaux a été que nous avons besoin d'un lieu d'échange pluridisciplinaire, permettant d'approfondir les questions relevant du fonctionnement du collectif, d'une part, ainsi que certaines situations individuelles particulières d'autre part. Ce comité de suivi s'est réuni 5 fois en 2011. Le chef de service, les 2 animateurs de Résidence, les différents acteurs en lien avec la Résidence Accueil du Centre Hospitalier, ainsi que certains représentants de la commission d'admission y participent.

## Les partenariats

### **Le partenariat permettant de faire fonctionner la Résidence Accueil.**

Comme l'ensemble des dispositifs d'insertion pour personnes en situation de handicap psychique développé par l'UDAF, la Résidence Accueil est le fruit de fonctionnement de partenariats en réseaux entre le sanitaire et le social.

L'UDAF est reconnue comme acteur dans le champ social, capable de développer et gérer des dispositifs d'insertion. Elle œuvre dans le cadre de partenariat conventionné avec les Centres Hospitaliers, ainsi que des partenariats avec d'autres acteurs du social. C'est à partir des ces partenariats que la commission d'admission, le comité de suivi et les différents lieux de concertation ont pu être mis en place.

### **Des formes particulières de partenariat autour de certains résidents.**

Après l'ouverture de la Résidence Accueil en mars 2010, nous avons recherché des formes de partenariat nécessaires pour certains résidents en particulier. Le but de ces partenariats est de créer un environnement suffisamment cadrant pour que certains résidents puissent y vivre durablement.

Comme dans notre bilan précédent, il nous semble intéressant de détailler ces situations :

- ✦ 1 résidant ayant intégré la Résidence Accueil fin mars 2010, après une hospitalisation de plus de 18 mois. Le monsieur est très demandeur d'un environnement comme la Résidence Accueil. Par contre, dès qu'il en a la possibilité, il a tendance à s'alcooliser, ce qui le rend agressif, violent et ingérable dans la Résidence. Courant 2010, après des expériences difficilement gérables, nous avons pris l'initiative de provoquer une prise en charge concertée. Cela s'est traduit par un protocole de prise en charge, accepté par le résidant, dans lequel son cadre de vie est décrit d'une part, ainsi que le rôle et l'intervention de chaque organisme sanitaire ou social. Un point est fait chaque trimestre. Le résultat a été satisfaisant sur 18 mois. Actuellement, nous arrivons peut-être aux limites de l'exercice, la personne ayant de plus en plus de mal à se contrôler... ;
- ✦ 1 couple de résidents ayant intégré la Résidence Accueil au 1<sup>er</sup> juin 2010 après avoir vécu dans différents logements dans le centre de Niort. Les logements précédents étaient devenus invivables avec une quantité d'affaires entassées, proche de l'insalubrité. Après le constat que le cadre classique n'était pas suffisamment contenant et permettait pas le « mieux-être » escompté, nous avons provoqué une concertation entre l'assistante de service social de la psychiatrie, la mandataire judiciaire intervenant auprès des 2 personnes, la responsable de l'association d'aide à domicile, ainsi que les professionnels de la Résidence. Nous avons construit un protocole de prise en charge entre les différents acteurs autour du couple (avec son accord). Le cadre créé prévoit des contacts journaliers avec les hôtes de la Résidence, ou l'intervention de l'aide à domicile, ainsi que la participation aux activités proposées par la Résidence. Par ailleurs, les services de psychiatrie s'engagent à intervenir dans le cadre de visites à domicile, afin de proposer un lien de proximité continu avec le soin. Enfin, la mandataire judiciaire a réussi à créer un cadre financier équilibré et répondant aux capacités d'autonomie relative des intéressés. Après 18 mois, nous constatons que ce type de protocole sert de base à une meilleure communication entre acteurs. Par ailleurs, les animateurs s'en servent de temps en temps auprès du couple ;
- ✦ 1 résidente, ayant intégré la Résidence Accueil la Résidence Accueil en avril 2010 après avoir vécu en logement autonome dans des conditions de sécurité douteuses. Cette personne souffre de maladie psychiatrique à l'origine d'expressions délirantes. En temps de crise (plusieurs fois par semaine), elle jette sa nourriture, a du mal à reconnaître son entourage. Par la suite, elle n'a pas de quoi manger, se plaint... Après un temps de construction de regard commun, nous avons réussi à créer un cadre plus sécurisant avec une plus grande complémentarité entre les différents intervenants. Pour l'instant, cela permet de maintenir une situation très fragile. Les autres résidents montrent une grande tolérance, l'entraide

fonctionne. Il n'empêche que la personne est vieillissante, un lieu de vie avec une prise en charge plus globale est recherché...

- ✦ 1 résidant ayant intégré la Résidence Accueil fin mars 2010, après un temps passé « cloîtré » dans un village de la Gâtine. Cette personne se décrivait comme étant très isolée, ayant besoin d'un entourage chaleureux, ayant besoin de reconstruire socialement. Il s'avère qu'elle n'est pas capable de respecter le cadre forcément souple que la Résidence est en mesure de proposer, ne se reconnaît pas dans la relation d'aide que les hôtes de la Résidence construisent avec chaque résidant. Nous avons tenté de resserrer le cadre avec l'aide de l'assistante de service social de la psychiatrie. Par la suite avec la conseillère de probation du SPIP. Nous rencontrons la limite du partenariat, l'intéressé refusant la relation d'aide qu'on lui propose. La Résidence Accueil n'est pas en mesure de répondre aux besoins de cette personne. Nos sollicitations conjointes ont permis une certaine prise de conscience. Elle accepte d'envisager de quitter la Résidence Accueil pour trouver un logement autonome. Les différents acteurs lui proposent de l'aide pour construire un réseau d'aide en fonction des besoins repérés et acceptés...

Globalement, là où le besoin se fait sentir, on arrive à créer les partenariats dans l'intérêt des résidants. La construction est souvent laborieuse, mais une fois en place, le partenariat apporte aux différents acteurs et bien sur, en premier lieu, à l'intéressé.

#### **Quels résultats mesurables ?**

Après une 1<sup>ère</sup> année complète, nous n'avons pas encore mis en place de démarche d'évaluation. Le seul indicateur facilement mesurable nous semble être le nombre de jours d'hospitalisation des résidants. Sur l'année 2011, il a été de 333 jours résidants. Ce nombre paraît important, mais s'explique de manière suivante :

- Une personne dont les troubles d'humeur font que sa « stabilisation » est relative. Elle a été hospitalisée 86 jours. Au dire des soignants, la situation aurait été beaucoup plus difficile avec un logement autonome ;
- Une personne avec un problème somatique important. Cette difficulté est prise en charge en tenant compte des troubles psychiatriques. Elle s'est traduite par 96 jours d'hospitalisation partagés entre la psychiatrie et la médecine.
- Une personne hospitalisée depuis fin septembre 2011 après une décompensation importante. Le psychiatre, en concertation avec son équipe, le mandataire judiciaire, ainsi que l'UDAF, évalue actuellement si un retour progressif est envisageable ou si une sortie de la Résidence doit être envisagée. Elle a été hospitalisée pendant 99 jours.
- Une personne qui a quitté la Résidence en juin, a été hospitalisée pendant 43 jours de janvier à avril. Il n'est pas certain que la Résidence Accueil était adaptée à sa problématique...

En dehors des 4 situations décrites ci-dessus, il y a eu 2 hospitalisations représentant 9 jours.

## Perspectives 2012

Après les travaux d'aménagement effectués courant 2010, la Résidence Accueil est maintenant composée de 22 logements. A notre grande déception, la DDCSPP nous a informé de son refus d'agréer les 2 logements inoccupés.

Par contre, lors des discussions avec elle, nous avons développé l'idée de créer des logements d'évaluation, dans le cadre de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT) en partenariat avec la psychiatrie. Ce projet, validé par la DDCSPP, permettra en 2012 à des personnes hospitalisées au long cours, de tester leurs capacités à occuper un logement semi-autonome, ainsi qu'aux équipes de la psychiatrie d'évaluer leurs aptitudes potentielles. Nos animateurs participeront à cette évaluation en apportant des observations sur le quotidien.

Cette évolution permettra d'utiliser utilement ces 2 logements. Par ailleurs, les fonds de l'ALT nous permettent d'augmenter le temps de travail des animateurs – accompagnateurs à 2 équivalents temps plein. Ceci apporte un meilleur service et qualité de travail au quotidien dans l'intérêt des résidents du dispositif. En dehors des périodes de congés et formation, ils travaillent ensemble sur 7 demi-journées dans la semaine, contre 4 auparavant.

### **L'animateur ou accompagnateur social.**

Nous avons évalué son temps d'intervention à 20% ETP. Après observation pendant les premiers mois, nous avons revu son temps à la baisse de 10%.

*Son rôle :*

Il doit mettre permettre aux résidents de s'inscrire dans une démarche d'intégration dans l'environnement proche (le quartier) et dans la cité. Pour cela son accompagnement est à la fois individuel et collectif :

- Individuel : en facilitant les démarches auprès des structures sportives, culturelles et sociales.
- Collectif : en incitant les personnes à participer aux manifestations de quartier organisées par le CSC et autres associations (fêtes de quartiers, sorties et soirées).

En 2012, son intervention va notamment permettre un travail d'intégration à partir de la fête de quartier au mois de juin. Par ailleurs, il continuera à proposer une ouverture sur la cité aux résidents demandeurs, ou ceux auprès de qui nous identifions des besoins.

### **Les résidents.**

Nous pensons, qu'il pourrait y avoir quelques départs de la Résidence. Les départs seront facilement « compensés ».

### **Des dispositifs complémentaires ?**

Le dispositif a été conçu adossé à un SAMSAH Psy. L'ARS et le Conseil Général devraient lancer un appel d'offre prochainement. Son intervention pourrait apporter à certains résidents. Par ailleurs, le fonctionnement entre professionnels œuvrant dans le champ de l'insertion en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap psychique, devrait créer une dynamique supplémentaire dans l'intérêt des bénéficiaires.

### **Conclusion.**

La Résidence Accueil a vécu sa 1<sup>ère</sup> année complète. Nous constatons déjà qu'elle s'est fondue dans l'environnement, ce qui est un indicateur important de réussite. Nous continuerons à œuvrer à son intégration dans la cité.

### **Remerciements :**

DDCSPP

CH Niort

Ville de Niort

HSDS

Bilan rédigé par Frans HOEFSLOOT

**Bilan financier**

**CHARGES**

COMPT	NATURE	Residence Accueil		
		Prévu 2011	réalisé 2011	écart
<b>GRUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>				
<i>ACHATS</i>				
60610000	Eau Electricité, Chauffage	12 676	15 845	3 169
60621000	Combustible, Carburant	308	956	648
60622000	Fournitures d'entretien et petits équipements	3 029	1 467	-1 562
60624000	Fournitures administratives et informatiques	409	538	129
60630000	Achats non stockés alimentation	0	3 368	3 368
60660000	Fournitures médicales et pharmacie	5	0	-5
<i>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</i>				
62410000	Transport de biens	0	0	0
62510000	Déplacements	48	51	3
62545000	Frais repas	103	158	54
62560000	Missions et réceptions	2 000	35	-1 965
62610000	Frais postaux	203	182	-22
62620000	Télécommunications	958	1 173	216
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>19 874</b>	<b>24 076</b>	<b>4 202</b>
<b>GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>				
62110000	Personnel extérieur	0	8 783	8 783
62200000	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	440	597	157
63110000	Taxe sur les salaires	6 000	6 081	1 080
63331000	Frais de formation	1 478	2 416	938
63320000	Participation allocation logement	289	280	-9
64111000	Salaires, appointements	64 269	63 267	-1 002
64118000	Indemnités jour. Sécu. Soc. et primes	0	3 038	3 038
645000000	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	28 533	25 460	-3 072
64784100	Verséments au Comité d'Entreprise	932	901	-31
64750000	Médecine du travail	211	216	5
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>101 152</b>	<b>111 038</b>	<b>9 886</b>
<b>GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>				
61200000	Redevances de crédit bail	0	0	0
61320000	Locations immobilières	91 113	85 684	-5 429
61350000	Locations mobilières	0	1 298	1 298
61360000	Locations voitures	2 608	2 620	12
61400000	Charges locatives	0	4 679	4 679
61520000	Entretien et réparations sur biens immo.	3 085	1 659	-1 426
61558000	Entretien et réparations sur biens mobiliers	3 893	2 291	-1 602
61560000	Maintenance	67	0	-67
61630000	Primes d'assurances	292	846	554
61650000	Responsabilité civile	1 202	1 237	34
61800000	Documentation, cotisations colloques	46	293	247
62300000	Information, publications, relations publiques	0	1	1
62700000	Services bancaires et assimilés	340	448	108
63510000	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	2 000	0	-2 000
<i>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</i>				
65880000	Autres charges diverses de gestion courantes	5 500	600	-4 900
<i>CHARGES FINANCIERES</i>				
66000000	Charges financières	0	0	0
67500000	VNC éléments actifs cédés	27	0	-27
<i>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</i>				
68110000	Dotations aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	14 524	13 468	-1 056
68150000	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0	6 354	6 354
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>124 698</b>	<b>121 478</b>	<b>-3 220</b>
<b>TOTAL GENERAL (GRUPE I+ GROUPE II+ GROUPE III)</b>		<b>245 724</b>	<b>256 592</b>	<b>10 868</b>

## PRODUITS

COMPTI	NATURE	Residence Accueil		
		Prévu 2011	réalisé 2011	écart
<b>GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILÉS</b>				
73160000	Dotation globale	0	0	0
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>				
70620000	Prestations de services	0	4 102	4 102
74800000	Subventions	141 800	141 800	0
75800000	Recettes diverses	0	252	252
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>141 800</b>	<b>146 154</b>	<b>4 354</b>
<b>GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b>				
76000000	Produits financiers	0	1 166	1 166
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
77000000	Produits exceptionnels	0	8 762	8 762
77520000	Produits cessions d'élément d'actif / immo. Corporelles	0	0	0
<b>AUTRES PRÉDUITS</b>				
78000000	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0
791000000	Transfert de charges	103 925	104 550	625
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>103 925</b>	<b>114 478</b>	<b>10 553</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>245 725</b>	<b>260 632</b>	<b>14 907</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>245 724</b>	<b>256 592</b>	<b>10 868</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>245 725</b>	<b>260 632</b>	<b>14 907</b>
<b>EXCEDENT BALANCE</b>		<b>0</b>	<b>4 040</b>	<b>4 040</b>
<b>Détail Subventions</b>				
	NATURE	Residence Accueil		
		Prévu 2011	réalisé 2011	écart
	DDCSPP	116 800	116 800	0
	Contrat Ville (CAN)	25 000	25 000	0
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>141 800</b>	<b>141 800</b>	<b>0</b>

### Le compte de résultat

L'année 2011 se termine avec un excédent de 4 040 €.

#### Les charges :

C'est le premier exercice de fonctionnement en année complète de la résidence.  
Nous mesurons de manière plus précise les charges réelles de ce service.

#### ✚ Concernant les charges résidentielles :

Les 20 logements ont été occupés toute l'année, avec une vacance de 4 semaines pour un logement.  
On constate des charges d'eau et d'électricité supérieures au prévisionnel.  
En autres impôts et taxes était prévue la taxe ordures ménagères qui se trouve comprise dans le loyer mensuel.

#### ✚ Concernant les frais de personnels :

En personnel extérieur est indiquée la refacturation par l'UDAF de frais de personnel correspondant :

- à la mise en place de l'infrastructure informatique et téléphonique (liaison avec le siège de l'UDAF), ainsi que la maintenance de ces installations.
- A l'installation de la cuisine et aux divers aménagements nécessaires dans les logements ainsi qu'aux interventions régulières de dépannages et de maintenance des locaux assurées par notre ouvrier d'entretien.

✚ Concernant les provisions :

Les provisions pour départ à la retraite ont été comptabilisées pour un montant de 6 354 €.

**Les produits :**

Les prestations de service correspondent à la participation des résidents : activités (atelier cuisine ...), jetons lave linge.

En produits exceptionnels : les subventions ayant financé les investissements sont réintégrées proportionnellement à la durée d'amortissement des biens concernés soit 8 762 € en 2011.

Les loyers et charges locatives pris en charge par les résidents sont indiqués en compte 791 transfert de charges pour un montant de 104 450 €.



## **BILAN FINANCIER 2011 RESIDENCE ACCUEIL**

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL  
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2011			31/12/2010
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	389,35	189,44	199,91	278,93
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	81 191,68	6 283,74	74 907,94	2 988,98
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	32 641,90	9 754,71	22 887,19	19 051,18
Immobilisations corporelles en cours				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL 1</b>	114 222,93	16 227,89	97 995,04	22 319,09
<b>Comptes de liaison</b>				8 129,25
<b>TOTAL 2</b>	0,00		0,00	8 129,25
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (1)</b>				
- Créances redevables et comptes rattachés	25 943,10		25 943,10	36 755,48
- Autres créances	486,19		486,19	1 847,15
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	115 023,74		115 023,74	116 639,09
Charges constatées d'avance	378,54		378,54	139,98
<b>TOTAL 3</b>	141 831,57	0,00	141 831,57	153 381,70
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
<b>TOTAL GENERAL</b>	256 054,50	16 227,89	239 826,61	185 830,04

(1) Dont à plus d'un an :

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL  
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 000,00	10 000,00
Fonds associatifs avec droit de reprise	12 800,00	12 800,00
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserve de compensation		
Réserve de couverture du BFR		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	17 251,59	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposées		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	4 039,91	17 251,59
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	114 327,57	82 060,00
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
<b>TOTAL 1</b>	<b>158 419,07</b>	<b>122 111,59</b>
Comptes de liaison	21 907,01	
<b>TOTAL 2</b>	<b>21 907,01</b>	<b>0,00</b>
Provisions pour risques	385,00	385,00
Provisions pour charges	6 354,43	
Fonds dédiés		
<b>TOTAL 3</b>	<b>6 739,43</b>	<b>385,00</b>
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
Emprunts et dettes financières divers (2)	8 703,00	8 700,00
Dépôts et cautionnements reçus	8 703,00	8 700,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 614,41	51 203,23
Dettes sociales et fiscales	10 443,69	3 430,22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL 4</b>	<b>52 761,10</b>	<b>63 333,45</b>
Ecart de conversion (passif)		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>239 826,61</b>	<b>185 830,04</b>

(1) Dont à plus d'un an :

(2) Dont concours bancaires :

